



Compte rendu CGT Finances Publiques sur la crise sanitaire **DRFIP59 du 15 avril 2021**

Présentation de la situation sanitaire à la DRFIP au 15 avril 2021.

Situation du télétravail

Au 09 avril 2021, le taux de télétravail sur l'effectif global est de 32,74 % et sur un effectif en activité de 1274 agents à cette date, il représente 41,45 %
Globalement, le nombre de télétravailleurs est d'environ 40 % par jour.

Au 15/04/2021 : 182 agents ont été déclarés positifs depuis le 1er septembre 2020, 6 cas ont été déclarés sur les 5 derniers jours (dont 3 cas antérieurs signalés tardivement).

13 positifs suite à contact interne
29 positifs suite à contact externe
13 positifs suite à suspicion

Sur les cas contacts internes 190 périmètres contacts à risque ont été déterminés par le médecin de prévention, 13 contacts internes étaient positifs, 70 étaient négatifs, 107 pour lesquels les informations n'ont pas été fournies.

On assiste à un tassement des cas contacts internes depuis le début avril (1 seul cas contact interne et aucun déclaré positif) ce qui prouve que les mesures de protection à la DRFIP sont respectées.

Sur les contacts externes, 209 ont été recensés, parmi lesquels 29 ont été positifs, 75 négatifs, et 105 pour lesquels les informations n'ont pas été fournies
8 cas contacts externes depuis la semaine dernière et 2 positifs (dont les 3 déclarés sur les 5 derniers jours)
72 suspicions dont 13 ont été positifs et 54 négatifs.

Globalement, sur la situation sanitaire, nous sommes revenus à la même situation observée en janvier/février 2021.
Le ralentissement des cas constatés à la DRFIP nord est cohérent avec les chiffres des Hauts de France et les chiffres nationaux.

A la demande de la CGT, M. Romont nous indique qu'il y a actuellement 36 agents qui sont placés en Asa garde d'enfants et que toutes les demandes faites ont été autorisées.
Nous nous sommes étonnés du nombre très faible de situation dans la mesure où il semble qu'il y ait plus d'agents qui devraient être dans cette situation. Y a t il eu incitation au télétravail pour les agents ayant des enfants à garder ?

Le DRFIP intervient pour dire que ce chiffre est très faible également au niveau national. M. Romont avoue avoir été étonné par ce nombre. Il garantit qu'il y aura une surveillance de l'indicateur "Asa garde d'enfants". Il y aura peut être une évolution la semaine prochaine.

M. Sublet, à son tour, réagit en disant que le nombre de télétravailleurs aurait augmenté mais ce n'est pas le cas.

Nous avons répondu que dans le cas où les agents étaient équipés du matériel et étaient déjà en télétravail, il semble normal que le nombre de télétravailleurs reste stable. Il est donc fort à penser que beaucoup d'agents soient en télétravail/garde d'enfants.

Nous avons également demandé si lors des demandes de report ou d'annulation de congés il y avait eu des refus. Pour M. Romont, il n'y a eu aucune situation remontée.

La CGT est intervenue pour demander l'arrêt des plannings de travail aux télétravailleurs. A fortiori, dans la mesure où il doit y avoir des situations de "télétravail confiné" (télétravail et garde d'enfants par exemple)

Pour M. Romont, il y a eu un service à sa connaissance où après intervention, tout est rentré dans l'ordre. Il s'agit donc d'un 2^e service que nous mentionnons mais il est important d'avertir tous les chefs de service que les agents en télétravail ne doivent pas être stigmatisés.

Rappel : les collègues qui n'ont pas de connexion ou qui ont une mauvaise connexion peuvent se voir attribuer des clés 4G pour télétravailler.

Nous sommes revenus sur le problème de "l'emport des pièces administratives" pour le télétravail et la responsabilité des agents en cas de vol, perte ou destruction de ces pièces.

L'administration n'est pas opposée à ce que les agents puissent emporter des documents chez eux afin de télétravailler notamment des pièces comptables ou des déclarations.

Pour le DRFIP, à situation de crise, réponses exceptionnelles, le caractère dérogatoire à des règles législatives est acceptable.

Nous considérons que la saisie des déclarations n'est pas une mission télétravaillable et qu'il n'y a aucune raison pour que les déclarations soient emportées.

Problème déontologique et responsabilité de l'agent en cas de perte des documents.

Pour les pièces comptables, question à évoquer avec la division GP.

Nous avons également demandé qui sondait les usagers et comment étaient déterminés les critères de satisfaction des usagers.

Le DRFIP suppose qu'il s'agit d'un institut extérieur qui a obtenu l'appel d'offres.

Concernant les dates des mouvements locaux :

Ils devraient être lancés dans la 2^e quinzaine du mois de mai.

Les réunions informelles sur le mouvement local devraient se tenir en juillet aux alentours du 10 juillet.